

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 9 novembre 2010 à 19 h 45 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Sylvie Dupont-Simard	Madame Brunelle Lafrenière
Monsieur Denis Émond	Monsieur Martin Lafrenière
Monsieur Luc Gaudreault	Monsieur Mario Lebel
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Line Lecours
Monsieur Yvon Geoffroy	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Alain Gervais	Madame Diane Samson
Madame Johanne Harvey	Madame Nicole Thiffeault-Marchand
Monsieur Jean-Pierre Hogue	Monsieur Marco Trottier
Monsieur Réal Julien	Madame Nicole Trudel

Ainsi que madame Patricia Pépin et monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaires représentant du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Denis Lemaire.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Serge Carpentier	Directeur général adjoint et secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Richard Boyer	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de monsieur Michel Lafrenière et de madame Paule Vermot-Desroches, journaliste.

De même, sont présents monsieur Jean Boutet et madame Valérie Lefebvre de la firme comptable Boutet Drolet.

Président(e)

Les commissaires adoptent l'ordre du jour de la présente séance et approuvent un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 60 1110 : Madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 1110-01 soit adopté en y ajoutant l'article suivant :

5.2 Noémie Picard – École de la Passerelle;

QUE l'article 10.1 de l'ordre du jour soit déplacé pour être considéré immédiatement après l'article 2.

Adopté unanimement

Approbation d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 61 1110 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 octobre 2010 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, décrit au document 1110-02, soit approuvé tel que rédigé.

Adopté unanimement

En conformité avec l'ordre du jour, madame la présidente Danielle Bolduc invite monsieur Jean Boutet, de la firme comptable Boutet Drolet, à présenter le rapport du vérificateur externe. Au terme des explications fournies par le vérificateur externe, la résolution ci-après décrite est adoptée.

États financiers
2009-2010 et
rapport du
vérificateur
externe

RÉSOLUTION 62 1110 : CONSIDÉRANT que les opérations financières de la Commission scolaire de l'Énergie ont été vérifiées par la firme comptable Boutet Drolet;

CONSIDÉRANT que le directeur général a soumis les états financiers 2009-2010 de la Commission scolaire de l'Énergie et le rapport du vérificateur externe au conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Émond PROPOSE que soient acceptés le rapport financier de la Commission scolaire de l'Énergie au 30 juin 2010 et le rapport du vérificateur externe, décrits au document 1110-03.

Adopté unanimement

Président(e)

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, madame la présidente Danielle Bolduc invite les personnes présentes à prendre la parole.

Sur ce, monsieur Michel Lafrenière souligne sa présence par intérêt pour le dossier du projet de curling.

Consécutivement, les commissaires considèrent les sujets présentés par la direction générale. Des recommandations sont alors successivement soumises par monsieur Denis Lemaire.

RÉSOLUTION 63 1110 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 281 0610, que la Commission scolaire de l'Énergie a cessé les démarches dans le cadre d'un projet de Centre national d'entraînement en curling à l'école secondaire des Chutes;

 CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 323 0610, que la Ville de Shawinigan a sollicité le partenariat de la Commission scolaire de l'Énergie pour un nouveau projet, soit la construction d'un centre de curling, lequel serait situé à Shawinigan, dans le secteur Grand-Mère;

 CONSIDÉRANT que la commission scolaire a exprimé son intérêt à un partenariat avec la Ville de Shawinigan;

 CONSIDÉRANT que la commission scolaire a autorisé les démarches afférentes à l'élaboration d'un protocole d'entente avec la Ville de Shawinigan, lequel protocole est soumis à l'approbation du conseil des commissaires;

 CONSIDÉRANT, dans le cadre de ces démarches, que la commission scolaire a fait part à la Ville de Shawinigan de ses conditions à la conclusion d'un tel protocole d'entente;

 CONSIDÉRANT que des échanges ont eu lieu avec la Ville de Shawinigan afin de déterminer la teneur du projet;

 CONSIDÉRANT que la Ville de Shawinigan a transmis, au terme de ces démarches et échanges, un protocole d'entente modifié afférent à ce projet;

 CONSIDÉRANT également et à leur demande, que la commission scolaire a entendu les représentants des promoteurs et utilisateurs du futur centre de curling;

 CONSIDÉRANT que le nouveau projet de centre de curling implique un engagement financier de la commission scolaire de l'ordre de 1 250 000 \$ plus les intérêts;

 CONSIDÉRANT que cette contribution financière serait faite par le versement d'un paiement annuel réparti sur une période de 25 ans;

Président(e)

Secrétaire

CONSIDÉRANT, en tenant compte du fait que l'immeuble est sous la propriété de la Ville de Shawinigan, que la contribution financière de la commission scolaire ne peut être assumée à même le budget d'investissements mais plutôt à même le budget d'opérations de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le projet initial de Centre national d'entraînement en curling à l'école secondaire des Chutes impliquait une contribution de 1 250 000 \$ pour une propriété sous la juridiction de la commission scolaire, ce montant pouvant être réparti sur une période de 50 ans à même le budget d'investissements;

CONSIDÉRANT, de ce fait, qu'il est constaté que le nouveau projet est de nature fondamentalement différente du projet initial;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, que la commission scolaire est assujettie aux dispositions du projet de loi 100 (Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette), lequel projet de loi fut adopté en juin 2010;

CONSIDÉRANT que ce projet de loi interpelle la commission scolaire, laquelle doit contribuer à l'effort collectif demandé en soumettant un plan de réduction de ses dépenses de fonctionnement de nature administrative et de la taille de son personnel;

CONSIDÉRANT, de plus, que de récentes modifications législatives visent notamment à instaurer un nouveau mode de gouvernance, en vue d'accroître la persévérance et la réussite des élèves ainsi que la performance globale du système d'éducation, et ce, via une convention de partenariat avec le MELS ainsi que par une convention de gestion et de réussite avec chacun des établissements;

CONSIDÉRANT que ces modifications législatives formalisent et articulent davantage l'instauration d'une gestion axée sur les résultats et que figurent parmi les priorités de la commission scolaire particulièrement :

- ✓ L'amélioration des taux de diplomation et de qualification; et
- ✓ L'augmentation de la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT, compte tenu que le nouveau projet se voulait en lien avec la persévérance, qu'il s'est avéré important de consulter, dans le cadre des conventions de gestion et de réussite, les directions de services ainsi que les directions d'établissement du primaire, du secondaire et de centre;

CONSIDÉRANT que la direction générale, les directions de services et les directions d'établissement ont unanimement exprimé leur désaccord à la réalisation de ce nouveau projet compte tenu particulièrement de l'importante contribution financière requise à même le budget d'opérations et l'anticipation de faibles retombées sur la persévérance et la réussite chez un grand nombre d'élèves en lien avec ce nouveau projet;

Président(e)

CONSIDÉRANT, également, que la commission scolaire est sollicitée pour contribuer à d'autres projets ayant des incidences financières importantes dont particulièrement sa participation à l'organisation de la Finale des Jeux du Québec 2012 et à la réalisation d'une piste d'athlétisme requise pour ces Jeux;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie ne participe pas à la réalisation du projet de centre de curling dans le secteur de Grand-Mère;

QUE, consécutivement, ne soit pas autorisée la conclusion d'un protocole d'entente avec la Ville de Shawinigan relativement au projet de construction d'un centre de curling;

QUE, finalement, la Commission scolaire de l'Énergie cesse toute démarche dans le cadre d'un projet de centre de curling et qu'elle considère ce dossier comme étant clos.

Adopté majoritairement

Messieurs les commissaires Réjean Gélinas et Serge Lafontaine ont requis l'inscription au procès-verbal de leur dissidence concernant la résolution 63 1110.

De même, monsieur le commissaire Jean-Pierre Hogue a requis l'inscription au procès-verbal de son abstention concernant la résolution 63 1110.

Madame Danielle Bolduc quitte temporairement la séance à ce moment-ci et le vice-président monsieur Serge Lafontaine préside alors la séance.

Dossier – Projet
d'aménagement
d'une piste
d'athlétisme à
l'école secondaire
des Chutes

RÉSOLUTION 64 1110 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 144 0309, que la Commission scolaire de l'Énergie est partenaire avec la Ville de Shawinigan dans le cadre d'un projet d'aménagement d'une piste d'athlétisme à l'école secondaire des Chutes;

CONSIDÉRANT également que la Commission scolaire de l'Énergie s'est associée à la Ville de Shawinigan dans la présentation d'une demande de financement dans le cadre du « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives »;

CONSIDÉRANT que la Ville de Shawinigan sollicite l'autorisation de la Commission scolaire de l'Énergie pour l'exécution des travaux de réalisation de la piste d'athlétisme sur la propriété de la Commission scolaire de l'Énergie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Robert Vadeboncoeur PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie autorise la Ville de Shawinigan à exécuter des travaux d'aménagement d'une piste d'athlétisme à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan;

Président(e)

QUE cette autorisation soit conditionnelle à la conclusion d'un bail emphytéotique avec la Ville de Shawinigan concernant les terrains visés pour ces travaux d'aménagement, lequel bail emphytéotique devra notamment prévoir le droit d'utilisation prioritaire de la piste d'athlétisme par la Commission scolaire de l'Énergie de 8 h à 19 h les jours de classe et lors des journées pédagogiques;

QUE, par suite, la présidente, madame Danielle Bolduc, et le directeur général, monsieur Denis Lemaire, soient autorisés à signer ce bail emphytéotique pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie et que ceux-ci soient également autorisés, si nécessaire, à y apporter des modifications qui ne changent pas la nature ni l'objet du contrat de bail.

Adopté unanimement

Désignation d'un représentant –
Comité vert -
SADC

RÉSOLUTION 65 1110 : CONSIDÉRANT que la SADC Centre-de-la-Mauricie sollicite la Commission scolaire de l'Énergie pour la désignation d'un représentant dans le cadre de la création d'un comité vert;

CONSIDÉRANT que ce comité vert a notamment pour objectifs :

- ✓ la mise en commun des pratiques en développement durable;
- ✓ le développement d'initiatives communes ou de projets collectifs afin de promouvoir le développement durable dans la collectivité;
- ✓ l'organisation de visites exploratoires de réalisations en développement durable;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Lebel PROPOSE que monsieur le commissaire Réjean Gélinas soit désigné pour représenter la Commission scolaire de l'Énergie au comité vert de la SADC Centre-de-la-Mauricie;

QUE, de plus, monsieur le commissaire Maurice Poudrier, soit désigné pour agir à titre de substitut.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par la présidence, il est convenu de traiter de ces sujets au retour de madame Bolduc.

Poursuivant et eu égard aux sujets présentés par les commissaires, une résolution de condoléances et une résolution de félicitations sont adoptées.

Condoléances

RÉSOLUTION 66 1110 : CONSIDÉRANT que monsieur Clément Gélinas, directeur d'école au primaire à la retraite, est récemment décédé;

Président(e)

Monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que des condoléances soient adressées à son épouse madame Diane Lampron et à sa famille.

Adopté unanimement

Prix Paul-Arthur-Fortin – École des Boisés

RÉSOLUTION 67 1110 : CONSIDÉRANT que l'école des Boisés de Saint-Alexis-des-Monts a récemment remporté le Prix Paul-Arthur-Fortin, dans la catégorie primaire et secondaire, au Forum d'automne de la Fondation de l'entrepreneurship;

CONSIDÉRANT que ce prix a été remis à l'école pour souligner son implication dans la promotion et le développement des valeurs et des compétences entrepreneuriales;

CONSIDÉRANT que depuis deux ans, l'école des Boisés, qui compte 229 élèves de la maternelle à la 3^e année du secondaire participe au développement de la culture entrepreneuriale en Mauricie;

CONSIDÉRANT que cette école a déposé, pas moins de onze projets dans le cadre du Concours québécois en entrepreneuriat l'an dernier, lesquels projets visent à répondre aux besoins de la communauté;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béliand PROPOSE que des félicitations soient adressées à l'équipe de l'école des Boisés pour ce prix.

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes). Sur recommandation de madame Maryse Demers, des représentants des organismes sont désignés pour siéger au comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Représentants d'organismes au comité consultatif des services aux EHDA

RÉSOLUTION 68 1110 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 185 de la *Loi sur l'instruction publique*, que la composition du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage prévoit des représentants des organismes qui dispensent des services à ces élèves;

CONSIDÉRANT que ces représentants sont désignés par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT les consultations et recommandations faites par les directions d'établissement;

Président(e)

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que le conseil des commissaires désigne les personnes suivantes pour agir à titre de représentant des organismes au comité consultatif des services aux EHDAA :

- ✓ Lyne Roberge, Centre de réadaptation InterVal;
- ✓ Colette Biron, CRDITED.

Adopté unanimement

Poursuivant, une recommandation est présentée concernant un sujet des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle par monsieur Denis Lampron.

Madame Danielle Bolduc réintègre la séance lors de cette présentation et reprend le siège de la présidence de la séance.

Il est donné suite à la recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

Mécanique de
véhicules légers
(5154)

RÉSOLUTION 69 1110 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie souhaite diversifier son offre de service en formation professionnelle;

CONSIDÉRANT qu'Emploi-Québec reconnaît les besoins de main-d'œuvre pour les types d'emploi en mécanique de petits moteurs et en mécanique de véhicules légers pour la région de la Mauricie;

CONSIDÉRANT qu'Emploi-Québec a émis un avis favorable pour le programme « Mécanique de véhicules légers (5154) » car la demande d'emploi pour les diplômés est en constante progression;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie reconnaît l'expertise de la Commission scolaire de la Capitale dans le secteur de l'entretien d'équipement motorisé;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de la Capitale reconnaît la possibilité de dispenser le programme « Mécanique de véhicules légers » dans le milieu desservi par la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt de la clientèle ainsi que des deux (2) parties d'agir en partenariat dans la prestation de ce service de formation;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie autorise la conclusion d'une entente avec la Commission scolaire de la Capitale concernant le programme de « Mécanique de véhicules légers » (5154);

Président(e)

QUE, par suite, la présidente, madame Danielle Bolduc, et le directeur général, monsieur Denis Lemaire, soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie cette entente.

Adopté unanimement

Des résolutions de félicitations sont ensuite adoptées.

Félicitations

RÉSOLUTION 70 1110 : CONSIDÉRANT que le Carrefour Formation Mauricie a été couronné grand gagnant du prix « Service à la communauté » lors de la 17^e édition du Gala Distinction Desjardins 2010, et ce, pour son cours « *Lancement d'une entreprise* »;

CONSIDÉRANT que ce cours permet aux personnes inscrites de s'initier aux multiples facettes de l'entrepreneuriat et de réaliser un plan d'affaires;

CONSIDÉRANT qu'avec plus de 300 inscriptions l'an dernier, dont 22 % des finissants qui ont procédé au démarrage de leur entreprise, que le cours *Lancement d'une entreprise* est un succès majeur;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des félicitations soient adressées à toute l'équipe du Carrefour Formation Mauricie impliquée dans le programme *Lancement d'une entreprise* pour ce prix.

Adopté unanimement

Félicitations

RÉSOLUTION 71 1110 : CONSIDÉRANT que Noémie Picard, élève de 6^e année de l'école de la Passerelle à Notre-Dame-de-Montauban, a remporté le premier prix au Concours littéraire Thérèse-D. Denoncourt;

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des félicitations soient adressées à Noémie Picard pour ce prix;

QUE des félicitations soient également adressées à madame Annie Gagnon, enseignante, pour son travail d'accompagnement auprès de cette élève et à madame Luce Marion bibliothécaire, source d'inspiration pour l'élève découlant de sa belle animation de lecture.

Adopté unanimement

Toujours en référence aux félicitations, monsieur le commissaire Claude Béland tient à remercier et féliciter monsieur le commissaire Mario Lebel pour l'accueil fait auprès des commissaires lors de la participation à une activité du Festival de chasse à La Tuque.

Monsieur Claude Béland souligne également sa participation à une activité de la Chambre de commerce de Mékinac et félicite la présidente, madame Danielle Bolduc, pour ses nombreuses implications au sein de divers organismes.

Président(e)

Des félicitations sont finalement adoptées à l'égard des gestionnaires pour leur contribution à l'effort de réduction de dépenses de fonctionnement de la commission scolaire.

Félicitations

RÉSOLUTION 72 1110 : CONSIDÉRANT que les opérations financières de la Commission scolaire de l'Énergie ont été vérifiées et que les états financiers 2009-2010 ont été soumis par le vérificateur externe;

CONSIDÉRANT que ces états financiers démontrent une amélioration de la situation budgétaire de la commission scolaire découlant des efforts de rationalisation mis en application;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Émond PROPOSE que des félicitations et des remerciements soient adressés à l'ensemble des gestionnaires pour leur contribution aux efforts de rationalisation visant à redresser la situation budgétaire de la commission scolaire.

Adopté unanimement

Par la suite et sur recommandation de monsieur Serge Trudel, directeur des Services des ressources financières, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Choix de limite
par lésion pour la
C.S.S.T.

RÉSOLUTION 73 1110 : CONSIDÉRANT que le *Règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation* prévoit que l'employeur assujetti au mode rétrospectif pour une année de tarification peut demander à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (C.S.S.T.) que son assujettissement soit basé sur les salaires assurables versés pendant l'année de tarification;

CONSIDÉRANT que, selon ce règlement, l'employeur qui fait une telle demande doit aussi faire parvenir à la C.S.S.T. une attestation indiquant jusqu'à concurrence de quelle limite il choisit de supporter le coût de chaque accident du travail ou maladie professionnelle survenus dans son entreprise;

CONSIDÉRANT la recommandation des Services des ressources financières;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que la limite pour supporter le coût de chaque accident du travail ou maladie professionnelle survenus à la commission scolaire soit jusqu'à concurrence de cinq (5) fois le salaire pour l'année 2011;

QUE le directeur des Services des ressources financières, monsieur Serge Trudel, soit autorisé à remplir et signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie les formulaires afférents de la C.S.S.T. (Demande de désajustement et Attestation du choix de limite par lésion).

Adopté unanimement

Président(e)

Consécutivement, les commissaires considèrent les sujets présentés par les Services des ressources humaines. Après avoir reçu les explications de monsieur Richard Boyer, des résolutions sont successivement adoptées.

Engagement –
Personnel
professionnel

RÉSOLUTION 74 1110 :

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit combler un poste de personnel professionnel;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé à la tenue d'un comité de sélection et que celui-ci a soumis sa recommandation quant à l'engagement d'une personne à ce poste;

CONSIDÉRANT les dispositions liant applicables aux fins de comblement d'un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit autorisé l'engagement de monsieur Sylvain Bussière, psychologue, poste de 14 h/semaine, aux écoles Le Sablon d'Or à Lac-aux-Sables, de la Passerelle à Notre-Dame-de-Montauban et Masson à Sainte-Thècle, lequel est effectif le 10 novembre 2010.

Adopté unanimement

Engagement –
Personnel de
soutien

RÉSOLUTION 75 1110 :

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit combler des postes de personnel de soutien;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé à la tenue d'un comité de sélection et que celui-ci a soumis sa recommandation quant à l'engagement de personnes à ces postes;

CONSIDÉRANT les dispositions liant applicables aux fins de comblement d'un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire représentante du comité de parents Patricia Pépin PROPOSE que soit autorisé l'engagement des personnes suivantes :

- ✓ Jessy Labonté, magasinier classe I, poste de 35 h/semaine, au Carrefour Formation Mauricie, à Shawinigan, lequel est effectif le 10 novembre 2010;
- ✓ Maxime Déry, technicien en bâtiment, poste de 35 h/semaine, aux Services des ressources matérielles, au centre administratif, à Shawinigan, lequel est effectif le 10 novembre 2010.

Adopté unanimement

Président(e)

Retraite
progressive

RÉSOLUTION 76 1110 :

façon progressive;

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel a demandé de participer à un plan de mise à la retraite de

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à cette personne de réduire son temps travaillé, pour une période d'une à cinq années, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE d'accepter la demande de retraite progressive de monsieur Jean Vincent, concierge aux Services des ressources matérielles et de l'informatique, au centre administratif, à Shawinigan, dans un plan de cinq (5 ans), entrant en vigueur le 10 janvier 2010.

Adopté unanimement

Relativement aux sujets présentés par les Services des ressources matérielles et de l'informatique, le directeur général, monsieur Denis Lemaire fournit une information concernant la disposition de l'école Saint-Sauveur à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud. Il est souligné qu'aucune soumission n'a été reçue dans le cadre du processus d'aliénation. Il est alors convenu qu'une seconde procédure de mise en vente sera amorcée.

Par la suite et eu égard aux sujets divers, il est procédé à l'assermentation des commissaires représentants du comité de parents, madame Patricia Pépin et monsieur Robert Vadeboncoeur.

À 20 h 30, les sujets de l'ordre du jour étant complétés, il est procédé à l'ajournement de la séance.

Ajournement de la
séance

RÉSOLUTION 77 1110 :

à 19 h 30 la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Monsieur le commissaire Mario Lebel PROPOSE que soit déclarée ajournée au mardi 23 novembre 2010

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)

SECRÉTAIRE

Président(e)

Secrétaire